

# UN PROJET 3 EN 1

La démarche de transformation du territoire Rouen Métropole 2050 se traduit par l'élaboration et la révision de 3 documents réglementaires : le **SCoT** (Schéma de Cohérence Territorial), le **PCAET** (Plan Climat Air Énergie Territorial – ou AEC) et le **PLUi** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).



## Le SCoT : kesaco ?

Définit un développement équilibré du territoire à long terme (activités, habitat, mobilités, transitions écologiques et énergétiques), et les éléments du paysage et de l'environnement à protéger et valoriser.



## Quid du PCAET ?

Il contribue à lutter contre le changement climatique et à adapter le territoire à ses effets, par un plan d'actions qui vise à améliorer la qualité de l'air, développer les énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il agit pour favoriser la biodiversité et améliorer la santé publique.



## Et le PLUi ?

Détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols, en encadrant les possibilités constructives, et en veillant à la préservation des éléments du paysage et de l'environnement sur le territoire, afin de mettre en cohérence ses différents enjeux.

